cress
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
Centre - Val de Loire

Repères pour... ENTREPRENDRE

NOVEMBRE 2018

en Economie Sociale et Solidaire

« Entreprendre en Economie Sociale et Solidaire, c'est s'engager collectivement dans un projet économique durable »

Dans un contexte où les entrepreneur.e.s s'engagent toujours plus dans une économie responsable et durable, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) Centre Val de Loire a souhaité publier un document d'information sur l'entrepreneuriat social et solidaire. Quelles sont les conditions d'appartenance ? Quelles sont les spécificités de création de ces entreprises ? Quelles sont les ressources disponibles pour accompagner ce type de projets ?

L'ESS n'est pas un secteur mais « un mode d'entreprendre présent dans tous les domaines d'activités où les femmes et les hommes prédominent face au capital » Article 1 de Loi ESS du 31 Juillet 2014

Entreprendre en Economie Sociale et Solidaire, c'est choisir de développer une activité économique par une entreprise qui respecte trois principes :
-une finalité autre que le seul partage de bénéfices
-une gouvernance démocratique
-une lucrativité encadrée qui favorise la pérennité de l'entreprise

Les formes juridiques de l'ESS

Associations Coopératives Mutuelles Fondations Sociétés commerciales de l'ESS.

SOMMAIRE

Cartographie des principales ressources disponibles en région Centre-Val de Loire ... p. 2

Quatre illustrations d'entreprises ESS ..... p. 4

Les questions à se poser pour choisir un statut ESS ..... p. 7

Préalables

Les convictions pour entreprendre en ESS

L'INTÉRÊT COLLECTIF PRIME SUR LES INTÉRÊTS INDIVIDUELS

- ✓ La finalité de l'entreprise répond aux besoins sociaux et environnementaux d'un territoire
- ✗ Servir ses intérêts propres ou ceux d'actionnaires

UN PROJET D'ENTREPRISE SE PARTAGE AVEC DES ASSOCIÉS, DES BÉNÉVOLES, DES SALARIÉS, DES PARTENAIRES, DES CLIENTS, DES USAGERS ETC…

- ✓ La gouvernance démocratique est un facteur d'implication, de solidarité et d'innovation
- ✗ Vouloir décider seul ou en comité restreint

UN MOYEN D'ENTREPRENDRE DURABLEMENT EN RESPECTANT UNE GESTION RESPONSABLE

- ✓ Poursuivre un but non lucratif ou à lucrativité encadrée
- ✗ Envisager l'entreprise comme un objet d'investissement financier ou spéculatif

Développement économique

Téléchargez ce document sur votre mobile.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Région Centre-Val de Loire

1. Cartographie des principales ressources disponibles en région Centre-Val de Loire

Le portail dédié à l'entrepreneuriat social et solidaire : https://ess-centre.org/entreprendre/

Vous retrouverez le service d'accueil et d'orientation des porteurs de projets ainsi que des ressources dédiées à l'entrepreneuriat social et solidaire.

Recensement non exhaustif des services d'accompagnement

2. Quatre illustrations d'entreprises ESS

PORTRAIT
CINE OFF
Indre-et-Loire (37)

Profil des fondateurs : Dans les années 80, plusieurs passionné·e·s de cinéma observent la fermeture de salles dans les zones rurales où demeurent encore un public en demande. Elles·Ils décident de créer une association pour maintenir cette activité socio-culturelle, en s'appuyant sur des équipements mobiles, des collectifs locaux, des communes puis des communautés de commune.

Intérêt du statut associatif* : Les dirigeant·e·s s'engagent bénévolement pour l'égalité d'accès au cinéma sur tous les territoires ruraux et suburbains.
Cet objet d'utilité social à but non lucratif justifie les aides financières publiques en complément des recettes de billetterie et de prestations.

Des salarié·e·s et des volontaires sont mobilisé·e·s pour mettre en œuvre ce projet d'utilité sociale.

Principes ESS : Les collectifs locaux de cinéphiles bénévoles participent localement à la programmation et à la promotion de films et documentaires.
Ils peuvent adhérer à l'association et exercer leur droit de vote en assemblée générale.

Mots Clés : *Utilité Sociale, Innovation Sociale, Egalité*

* Une association est « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leur connaissance ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices » Loi 1901. Les dirigeant·e·s sont des bénévoles qui ne visent aucun intérêt financier. Ils peuvent employer des salarié·e·s pour réaliser leur projet associatif.

PORTRAIT
COMIREM SCOP
Indre (36)

Profil des fondateurs : Quatre salarié·e·s ingénieur·e·s apprennent la volonté du chef d'entreprise de vendre la société de géologie et hydrogéologie qui les emploie. En l'absence d'offre sérieuse de reprise en externe, ils décident de s'engager dans la reprise de l'entreprise sous statut SCOP.

Intérêt du statut SCOP* : Maintenir l'outil de travail sur le territoire en conservant les compétences.
Contractualiser des engagements et une solidarité entre les salarié·e·s autour du projet d'entreprise.

Principes ESS : Les salarié·e·s sont associé·e·s et élisent notamment parmi eux, le·la gérant·e de l'entreprise.
Les salarié·e·s sont de fait plus impliqué·e·s du fait des avantages attachés au statut d'associé : participation aux résultats et aux instances de décisions/réflexions.

Mots Clés : *Participation, Solidarité, Ancrage territorial*

* La SCOP est une entreprise commerciale (SARL, SAS ou SA) qui donne une place centrale aux salarié·e·s dans la gouvernance et la répartition des richesses. Les salarié·e·s associé·e·s votent les décisions selon le principe démocratique 1 personne = 1 voix. Le patrimoine de l'entreprise est collectif et inaliénable. La répartition des richesses est favorable aux salarié·e·s et à la structuration financière de l'entreprise.

PORTRAIT
CABINET 3E VOIX
Cher (18)

Profil du fondateur : Après une expérience en tant que salarié responsable de la communication institutionnelle et du lobbying dans le secteur du commerce équitable, il souhaite désormais travailler de façon indépendante et proposer des prestations en communication.

Intérêt du statut CAE* : Etre indépendant et se concentrer sur son cœur de métier, sans avoir à s'occuper de la gestion administrative et comptable.
Appartenir à un collectif d'entrepreneur·e·s et partager des compétences diverses

Principes ESS : En tant qu'associé, il a un droit de vote lors des assemblées décisionnaires de la coopérative
En tant que salarié, il est soumis aux mêmes droits et devoirs que n'importe quel autre salarié.
En tant qu'entrepreneur, il choisit librement les activités et services qu'il souhaite vendre.

Mots Clés : *Indépendance, Collectif, Sécurité*

* La Coopérative d'Activité et d'Emploi est une Société Coopérative et Participative (SCOP) qui offre la possibilité d'être à la fois entrepreneur·e, salarié·e et coopérateur·rice. Elle permet à l'entrepreneur·e de facturer ses prestations au nom de la CAE, de déléguer toute la gestion administrative et comptable de son activité, et enfin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. L'entrepreneur·e est associé·e de la coopérative, en achetant des parts sociales et en participant aux instances de gouvernance de l'entreprise. Parallèlement, il·elle conserve toute son indépendance dans la conduite de son activité et le developpement commercial. La coopérative est un lieu propice pour la coopération inter-entrepreneur.e : innovation de l'offre de services, partage de compétences, mutualisation d'idées et de moyens etc…

PORTRAIT
SCIC JEUX DE VILAINS
Loiret (45)

Cie JEUX de VILAINS

Profil des fondateurs : Quatre artistes et une chargée de diffusion travaillent pour une compagnie de théâtre autour des fonctions de création, de diffusion et d'éducation artistique. Ils recherchent un modèle d'entreprise adapté à leur pratique coopérative et à leur modèle économique.

Intérêt du statut SCIC* : Associer une grande diversité d'acteurs.
Développer un projet d'intérêt collectif culturel dans le cadre d'une société commerciale.
Structurer un projet collectif d'innovation sociale.

Principes ESS : Les associé.e.s contrôlent la société par le vote en assemblée générale.
La finalité première de l'entreprise est de conduire des projets artistiques de façon coopérative et citoyenne.
Les excédents sont affectés aux réserves impartageables.

Mots Clés : *Territoire, Innovation sociale, Multisociétariat*

* La SCIC est une société commerciale (SARL, SAS ou SA) ayant pour objet la production de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale. Le multisociétariat est obligatoire et implique au minimum un/des salarié·e·s, un·e/des bénéficiaire·s et un·e/des tiers dont les plus fréquents sont des collectivités locales, des entreprises, des bénévoles ou des associations.

3. Les questions à se poser pour choisir un statut ESS

- **Quelle est la finalité de l'entreprise ?** utilité sociale, intérêt collectif, innovation sociale, maintien des emplois.
- **Quel est le modèle économique de l'entreprise ? quelles sont les ressources du projet ?** activité marchande, aides publiques, dons, bénévolat…
- **Quelle est le statut du/des fondateur·rice·s et dirigeant·e·s ?** bénévole, salarié·e, actionnaire etc…
- **Quels sont les besoins en investissement et en trésorerie ?** capitalisation, fonds propres.

Tableau de déclinaison des principes de l'ESS selon le statut juridique

PRINCIPES DE L'ESS / EXEMPLES	Finalité poursuivie autre que le seul partage de bénéfices	Gouvernance démocratique	Gestion durable et responsable
Association CINE OFF	Egalité d'accès à la culture entre les publics et les territoires	Dirigeant·e·s bénévoles élus par les adhérents en assemblée générale	Non rémunération des dirigeants bénévoles Réserves Impartageables
SCOP COMIREM	Pérenniser l'activité et les emplois de l'entreprise	Les salarié·e·s associé·e·s sont décideurs·eu·s Election du·de la gérant·e en assemblée générale 1personne = 1voix	Partage équitable du résultat Patrimoine collectif inaliénable
SCIC Jeux de Vilains	Développer les projets artistiques et culturels en associant des professionnels, des salariés, des bénévoles, des usagers	Multi sociétariat : Collectivité Locale, Salarié·e·s, Usagers, Bénévoles Election du·de la gérant·e à l'assemblée générale des associés 1personne = 1voix	Partage équitable du résultat Patrimoine collectif inaliénable Maintien de l'outil de production et pérennisation des emplois
Société Commerciale de l'ESS	Lutter contre la perte d'autonomie des personnes dépendantes.	Participation des associé·e·s, salarié·e·s, client·e·s et partenaires aux instances dirigeantes	Réserves obligatoires, report à nouveau, et encadrement de l'amortissement et de la réduction de capital

Les conventionnements, une voie d'accès à l'Economie Sociale et Solidaire

Plusieurs conventionnements avec l'Etat, permettent à une entreprise d'appartenir à l'Economie Sociale et Solidaire.

- L'Insertion par l'Activité Economique permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de travailler et de bénéficier d'un accompagnement renforcé facilitant leur insertion professionnelle.

- Les Entreprises Adaptées et Etablissements ou services d'aide par le travail, sont des entreprises qui proposent aux personnes en situation de handicap une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs besoins.

- ESUS est un agrément accordé par l'Etat aux entreprises de l'ESS répondant aux critères d'utilité sociale définis dans l'article 2 de la Loi du 31 Juillet 2014. Il permet notamment d'accéder à des financements complémentaires comme l'épargne salariale solidaire et les réductions fiscales.

Plus d'informations : *http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Entreprises-de-l-economie-sociale-et-solidaire-decouvrez-les-avantages-de-l*

Retrouvez nos publications sur le portail de l'ESS

ess-centre.org

Repères pour... Entreprendre en Economie Sociale et Solidaire — Édition spéciale

Rédaction CRESS Centre-Val de Loire ; **Graphisme et impression** Imagidée (imagidee.com) ; **Photographie** Nicolas Lenartowski

ISSN 2605 – 8693

Cette publication est issue des actions de promotion de l'entrepreneuriat social et solidaire, menées par la CRESS avec le concours de tous les dispositifs d'appui aux entreprises de l'ESS. Les témoignages d'entreprise ont été repris des matinées de l'entrepreneuriat social et solidaire, organisées en 2017 et 2018, dans les 6 départements de la Région Centre Val de Loire.

cress
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
Centre - Val de Loire

Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

6 ter rue Abbé Pasty
BP 41223
45401 Fleury les Aubrais

Tél. 02 38 68 18 90
Site institutionnel : **cresscentre.org**
Portal de l'ESS : **ess-centre.org**